

Affaire suivie par : Nicolas CALON  
Tél. : 01 41 62 02 05  
Mél : [nicolas.calon@sncf.fr](mailto:nicolas.calon@sncf.fr)

SYSTEM GROUP FRANCE  
M. CHARBIT  
3 rue du Président Wilson  
Z.I. IS sur TILLE  
21 120 IS sur TILLE

Saint Denis, le

V/Réf :  
N/Réf : IG.LG ERI/NC/D20120058

**Objet : QUALIFICATION DES COLLECTEURS DRAINANTS FENTES 20 MM**

Monsieur,

Suite à votre dossier de demande de qualification de produit et à la visite de votre usine System Group FRANCE localisée à Is sur Tille au mois de Mars 2011, nous avons le plaisir de vous faire part de la qualification par nos services de vos produits Drain-Train.

Ces collecteurs drainants répondent aux exigences du nouveau référentiel Infrastructure SNCF : « Caractéristiques et modalités pour la fourniture de collecteur drainant » : IN 3473.

La présente qualification est donnée pour les produits « Drain-Train » suivants :

Diamètre du tuyau (mm)		Tuyau de base (conforme à la norme NF-EN 13476-3)	Longueur utile de tuyau (m)	Classe de résistance	Usine de fabrication	
Extérieur	Intérieur				France	Italie
315	270	X	6	SN 8	X	X
400	342	X	6	SN 8	X	X
500	426	X	6	SN 8	X	X
630	535	X	6	SN 8	X	
800	678	X	6	SN 8	X	
1 000	852	X	6	SN 8	X	
1 200	1030	X	6	SN 8	X	

Le marquage du collecteur drainant, devra être conforme à la IN 3473. De plus, il devra obligatoirement être accompagné du numéro de qualification SNCF suivant :

**IN3473\_SG98\_Fr/It\_2011/2016-2**

En l'absence de cette référence sur vos produits, ceux-ci seront considérés comme non-conformes à la IN 3473 et ne pourront pas être posés sur chantier.

Pour le lancement de cette nouvelle production, les procès-verbaux des essais devront être envoyés régulièrement à nos services : Envoi tous les deux mois pendant 1 an

Les procès-verbaux des essais devront être archivés et consultables sur demande par les services de qualification de site et d'homologation de produits de la SNCF.

.../...

Cette qualification est valable pour votre production réalisée à compter du 25 Avril 2011 jusqu'au 25 Avril 2016.

Toutefois, vous êtes tenus de nous faire part de toute modification qui interviendrait sur les matériaux employés, la définition et la réalisation du produit, les essais sur le produit et les matériaux ainsi que tout changement au sein de votre entreprise (site de fabrication, statut, changement de dénomination, ...).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Chef de la Division Expertise Recherche Innovation  
Alain ROBINET

